



TARIF DES PRESTATIONS

TRANSACTIONS: HONORAIRES CHARGES VENDEUR

De 0 à 44 999€ : 10% avec un minimum de 4000€

De 45 000€ à 94 999€ : 8,5% TTC

De 95 000€ à 149 999€ : 8 % TTC

De 150 000€ à 199 999€ : 7% TTC

De 200 000€ à 250 000€ : 6,5% TTC

Au dessus de 250 000€ : 5% % TTC

LOCATIONS :

Honoraires de visite , de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée à la charge du locataire :

6% TTC du loyer annuel avec charges dans la limite de 11€ /m² dont 3€ pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée

Honoraires de visite , de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée à la charge du propriétaire:

6% du loyer annuel avec charges dans la limite de 11€/m² dont 3€ pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée